

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.

Mme Catherine TIXIER COULON est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2018, l'ordre du jour est examiné.

Actualisation des tarifs restauration municipale et ALSH : suite aux différentes commissions et réunions publiques, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de ne pas augmenter les tarifs et de rajouter une tranche de quotient familial entre 1 500 € et 2 000 € pour les services de restauration municipale et de l'ALSH à compter du 1^{er} septembre 2018.

Actualisation des tarifs des activités périscolaires : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé une baisse de certains tarifs de garderie selon les tarifs suivants :

Quotient / Séance	Tarifs depuis le 1/09/2016			Proposition à partir de septembre 2018		
	7 h à 8 h 30	16 h 45 à 18 h	au-delà de 18h	7 h à 8 h 30	16 h 45 à 18 h	au-delà de 18h
-inférieur à 350 €	0,90 €	0,90 €	1,20 €	0,90 €	0,80 €	1,20 €
-de 351 à 500 €	0,95 €	0,95 €	1,25 €	0,95 €	0,85 €	1,25 €
-de 501 à 600 €	1 €	1 €	1,30 €	1 €	0,90 €	1,30 €
-de 601 à 700 €	1,05 €	1,05 €	1,35 €	1,05 €	0,95 €	1,35 €
-de 701 à 850 €	1,10 €	1,10 €	1,40 €	1,10 €	1,00 €	1,40 €
-de 851 à 1 000 €	1,15 €	1,15 €	1,45 €	1,15 €	1,05 €	1,45 €
-de 1 001 à 1 250 €	1,20 €	1,20 €	1,50 €	1,20 €	1,10 €	1,50 €
-de 1 251 à 1 500 €	1,25 €	1,25 €	1,55 €	1,23 €	1,13 €	1,53 €
- de 1 501 € à 2 000€	1,30 €	1,30 €	1,60 €	1,26 €	1,16 €	1,56€
- supérieur à 2 001€	1,30 €	1,30 €	1,60 €	1,30 €	1,20 €	1,60 €

Tarif des séjours sportifs encadrés par les ETAPS : afin d'uniformiser les pratiques, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer les mêmes quotients familiaux que pour les autres services municipaux selon le barème suivant :

Quotient familial CAF (*)	Tarifs proposés pour 2019
de 0 € à 350 €	210 €
de 351 € à 500 €	220 €
de 501 € à 600 €	230 €
de 601 € à 700 €	240 €
de 701 € à 850 €	250 €
de 851 € à 1 000 €	260 €
de 1 001 € à 1 250 €	270 €
de 1 251 € à 1 500 €	280 €
de 1 501 € à 2 000€	290 €
> 2 001 €	300 €

() Le calcul du quotient familial CAF est effectué selon la méthode suivante : il faut prendre un douzième des revenus annuels avant abattements fiscaux, auquel on ajoute le montant des prestations familiales du mois de calcul. Le total est ensuite divisé par le nombre de parts du foyer.*

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agent contractuel : afin d'assurer la continuité de fonctionnement dans les services, le conseil municipal à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers ou à un accroissement temporaire d'activité.

Transformation de poste : suite à la mutation d'un agent, le conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe.

Pérennisation des contrats aidés : les contrats aidés de deux agents du service restauration qui remplaçaient des agents partis en retraite, arrivant à échéance, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de supprimer deux postes d'adjoints technique principal de deuxième classe et la création de deux postes d'adjoints technique.

Incorporation des biens sans maître : conformément à l'article 713 du code civil et suite à une longue procédure, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, d'incorporer la parcelle BB 126 sis le Marais dans le domaine privé communal.

Convention d'occupation d'un terrain à titre provisoire : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre à disposition une partie de la parcelle AB 898 pour une famille qui vit actuellement dans un mobil home devenue insalubre. La redevance annuelle est de 240 €.

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : afin de mettre en œuvre la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et contrôle budgétaire, le conseil municipal à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signé une convention avec la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Travaux Centre les Mille Sources : le conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer une demande d'autorisation pour la réalisation de travaux à Chanat la Mouteyre.

Demande de subvention : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès Monsieur le Préfet pour la réalisation de travaux à l'école élémentaire Jean Jaurès (mise en conformité de l'office de restauration et aménagement d'un patio couvert). Le montant attendu de subvention est de 22 752 €.